



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/24

Date de convocation : 11 avril 2025

**Objet : Chemin du Pré Balichard - déclassement
partiel de l'accotement de la voie communale**

Date d'affichage : 11 avril 2025

Date de réunion : 17 avril 2025

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-sept avril à 20h08, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. BESSON Jean-Jacques qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, M. PAIN Philippe a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian

Absente : Mme SOCQUET Anne-Laure

M. CHAFFAUD Jérôme est nommé secrétaire de séance.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,

Vu le tableau de classement des voies communales de la commune déléguée de DOMMARTIN,

Vu le plan cadastral de la commune déléguée de DOMMARTIN,

Considérant que ce tènement d'une superficie de 54 m² n'est pas affecté à la circulation, ni même à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il s'agit actuellement d'un espace vert situé sur l'accotement de la voie communale dite « chemin du Pré Balichard »,

Considérant que le déclassement de ce tènement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie,

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Considérant le dossier annexé à la présente délibération qui localise et présente le déclassement envisagé,

Considérant que les délibérations du Conseil municipal relatives aux déclassements d'une voie communale sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le tableau de classement des voies communales de la commune déléguée de DOMMARTIN ne mentionne pas avec précision la largeur de la voie et que le déclassement affecte la largeur que de manière partielle, il n'est pas nécessaire de procéder à l'actualisation de tableau,

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20250417-2025-24-DE
Date de télétransmission : 23/04/2025
Date de réception préfecture : 23/04/2025

Considérant que pour procéder à la mise à jour des plans cadastraux, le tènement affecté par le déclassement sera délimité par un géomètre expert avant transmission au service du cadastre,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation du bien d'une superficie de 54m2,
- DECIDE, de procéder au déclassement partiel de l'accotement de voie communale dite « chemin du Prè Balichard » du domaine public communal et son intégration dans la parcelle n°967 P.
- DECIDE que la délimitation du tènement déclassé sera réalisée par un géomètre,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la présente délibération et tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en mairie,

Le 17/04/2025

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.